



Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Document de consultation des entreprises (DCE)

Passation d'un marché privé pour le développement d'une web app sur l'action des Parcs dans les territoires

Consultation en procédure adaptée

Contact :

Léa Chariol, chargée de communication

Fédération des Parcs naturels régionaux de France

lchariol@parcs-naturels-regionaux.fr / 07 60 05 43 64

1. Pouvoir adjudicateur

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, enregistrée sous le numéro SIRET 784 845 026 00037, ayant son siège 9 rue Christiani à Paris (75018), représentée par son Président en exercice, Monsieur Michaël Weber.

2. Description du maître d'ouvrage

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France est le porte-parole du réseau des Parcs naturels régionaux (PNR). Outil privilégié de leurs réflexions et de leurs actions communes, elle est chargée de la représentation de leurs intérêts auprès des administrations, des assemblées parlementaires et des organismes institutionnels, et de leur prise en compte dans l'élaboration des textes et politiques les concernant. Elle est aussi une structure de concertation avec les régions et les partenaires nationaux de l'action des parcs, notamment les autres aires protégées françaises et européennes.

Les Parcs naturels régionaux, au nombre de 58 en 2022, sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Un parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement et de protection défini pour 15 ans, la charte. Les dispositions principales concernant les Parcs naturels régionaux sont codifiées aux articles L.333-1 à L. 333-16 du code de l'environnement. Les actions d'un Parc naturel régional sont mises en œuvre par un syndicat mixte ouvert.

3. Contexte et objectifs du marché

Dans le cadre de sa stratégie de communication la Fédération des Parcs doit assurer la promotion du modèle des Parcs, sa compréhension et démontrer la plus-value qu'il apporte aux territoires, en particulier auprès du public des élus de tous niveaux (élus locaux, régionaux, parlementaires, etc.). Pour répondre à ce besoin, la Fédération a fait le choix de développer un jeu interactif sous forme de web app en complément d'un doucement paru en 2022.

En s'adressant, dans un premier temps, aux élus locaux et, dans un second temps, au grand public, l'objectif de la web app est de tester ses connaissances sur les Parcs naturels régionaux, d'apprendre les clés de fonctionnement d'un parc et de susciter l'engagement. Le projet se veut pédagogique et cherche à placer l'utilisateur dans une démarche active.

La finalité du marché vise l'appui à la conception, le développement technique de la web app, l'hébergement et la maintenance technique de l'outil.

4. Définition des besoins et attendus

La prestation recouvre les missions suivantes :

1/ Accompagnement à maîtrise d'ouvrage (game design)

- Conseils méthodologiques sur la structuration du jeu et l'expérience utilisateur
- Participation ponctuelle aux réunions du groupe de travail chargé de fournir les contenus (questions/réponses/ exemple d'illustration/média). Cette participation au groupe est estimée à 2x2h de réunion en distanciel.

2/ Développement de la web app

- Développement du socle technique et des fonctionnalités requises :
 - 1 page d'accueil avant de commencer le jeu
 - 15 pages de questions selon 6 formats de questions : carte à cliquer/photo avec zone cliquable ; QCM choix unique (texte ou photo) ; QCM choix multiple (texte ou photo) ; éléments à relier de type colonne A vers colonne 1 (texte ou photo) ; ordonner/classer/tri de tableau (texte ou photo) ; échelle de valeur/notation
 - 15 pages de réponses avec personnalisation possible selon la réponse de l'utilisateur, chaque page de réponse donnera en référence un contenu multimédia (vidéo/audio à intégrer sur la web app ou lien d'un doucement/page web externe)
 - 1 page d'annonce des résultats avec formulaire de collecte de donnée (nom, prénom, mail...) en conformité avec la RGPD.
 - Envoi des résultats personnalisés par e-mail avec synthèse des réponses et des ressources.
- Développement graphique des pages, dans le respect de l'identité graphique de la Fédération des Parcs. Des documents de références seront transmis pour inspiration.
- Intégration des contenus fournis : textes, médias... Tous les contenus rédactionnels et iconographiques seront fournis par la Fédération.
- Intégration d'un outil de CMS permettant une gestion autonome par la Fédération des Parcs pour la mise à jour des contenus sur le long terme.

3/ Hébergement et maintenance pour période 1 an

- Hébergement sur des serveurs situés en France
- Maintenance technique sur les corrections d'anomalies : réponse en 24H exigée
- Formation des administrateurs au CMS

La prestation ne porte pas sur la création et le dépôt d'un nom de domaine dédié. Cet aspect sera suivi par la Fédération des Parcs.

Méthodes et conditions de réalisation

Un groupe de travail interne à la Fédération coordonne le projet. Le développement web du projet sera coordonné par Léa Chariol, contact unique pour le prestataire retenu.

Deux propositions graphiques pour la page d'accueil et la page de type question sont demandées pour définir le design de la web app. Le design sera validé par le groupe de travail avant mise en production.

L'ensemble des contenus (texte et multimédia) seront fournis pour intégration par le prestataire aux pages développées.

Livrables

- Mi-septembre : 2 propositions de maquettes pour les pages « accueil » et « question »
- Mise en ligne opérationnel de la web app au plus tard le **17 octobre 2022**

Cession des droits et propriété intellectuelle : Le créateur cède irrévocablement et à titre exclusif à la Fédération des Parcs l'ensemble de ses droits patrimoniaux, à savoir le droit d'exploitation, de représentation, de reproduction et d'adaptation sur les créations objet de la présente prestation, sur tous supports, en tous formats, sans limitation de quantités ni de durée.

Ressources

A titre indicatif, des projets au concept similaires sont à retrouver chez d'autres ONG :

- Le quiz « Empreinte Forêt » d'Envol Vert : <https://empreinte-foret.org/quizz/>
- L'application « Call me president » de WWF France : <https://callmepresident.fr/>

5. Modalités de réponse à la présente demande

Consultation du 25 juillet au 25 août 2022.

Critères de choix

- Expérience dans la conduite de projets similaires
- Offre méthodologique et capacité à réaliser l'ensemble des prestations décrites
- Délais de réalisation à compter de la réception du bon de commande
- Prix

Les offres seront analysées selon les critères de sélection suivants :

- Qualité et adéquation de la note technique : 60%
- Budget détaillé : 40%

Documents à fournir

- Une note technique (3 pages maximum) avec la compréhension du besoin, des références de réalisation, la méthode proposée pour chaque type de prestation, les délais de livraison à partir de la réception du bon de commande.
- Un prix forfaitaire HT et TTC par film pour chacun des volets de la prestation. Les prix sont réputés couvrir la cession des droits afférents aux prestations.

Justificatifs de candidature à produire par le candidat pressenti attributaire avant notification du contrat ou de la commande :

- attestation sur l'honneur relative aux interdictions et incapacités à soumissionner à un marché public (DC1) <https://www.economie.gouv.fr/cedef/formulaires-marches-publics>
- attestations de régularité sociale et fiscale (<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23384>)
- La liste nominative des salariés étrangers employés par le candidat. Cette liste précise pour chaque salarié sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.

Conformément aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics, la Fédération pourra négocier les candidats ayant proposé une offre. Un seul attributaire du marché – groupements autorisés.

Délais de réponse

L'offre est à remettre avant le 25 aout 2022 à 12h00.

Elle doit être adressée par courriel à l'adresse suivante : lchariol@parcs-naturels-regionaux.fr